

# Rapport Annuel

sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets

Territoire du Pays d'Erstein

ANNÉE 2022

COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
DU CANTON  
D'ERSTEIN

CC-ERSTEIN.FR

2022 : ANNÉE  
DES BIODECHETS  
P.04 et P12



## SOMMAIRE

INTRODUCTION	page 3
Définitions :	page 3
Faits marquants en 2022	page 3
Principaux marchés attribués en 2022	page 4
A. LES INDICATEURS TECHNIQUES	page 5
1. Le territoire desservi	page 5
1.1. Le périmètre	page 5
1.2. La population	page 5
2. La collecte des déchets ménagers et assimilés	page 6
2.1. La collecte des déchets résiduels	page 6
2.1.1. L'organisation de la collecte	page 6
2.1.2. La prestation de collecte	page 7
2.2. Les collectes sélectives	page 8
2.2.1. Organisation des collectes	page 8
2.2.2. Les prestations de collectes	page 8
2.2.3. Résultats des collectes sélectives	page 9
2.3. Les déchèteries	page 13
2.3.1. Organisation du service	page 13
2.3.2. Prestations d'évacuation des déchets	page 14
2.3.3. Résultats des collectes en déchèteries	page 14
2.4. Le compostage	page 15
2.5. Les services hors service public	page 15
2.5.1. Collecte des textiles usagées	page 15
2.5.2. Collectes réalisées par l'association Emmaüs	page 15
3. Le traitement des déchets ménagers et assimilés	page 16
3.1. Localisation des unités de traitement	page 16
3.2. Nature des traitements et valorisations	page 17
4. La communication	page 18
5. L'emploi	page 18
B. LES INDICATEURS FINANCIERS	page 19
6. Modalités d'exploitation du service	page 19
7. Bilan financier annuel	page 19
7.1. Dépenses du service	page 19
7.2. Recettes du service	page 21
7.2.1. La redevance d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères	page 21
7.2.2. Les autres recettes	page 21
7.3. Détail des coûts	page 22

## INTRODUCTION

La Communauté de Communes du Pays d'Erstein a fusionné au 1<sup>er</sup> janvier 2017 avec la Communauté de Communes de Benfeld et environs et la Communauté de Communes du Rhin pour former la Communauté de Communes du Canton d'Erstein. Les compétences en matière de collecte et de traitement des déchets des dix communes membres de l'ancienne Communauté de Communes du Pays d'ERSTEIN demeurent transférées intégralement à l'établissement public de coopération intercommunale.

Dans le cadre de la collecte sélective des déchets d'emballages ménagers, la Communauté de Communes a signé un Contrat pour l'Action et la Performance avec la société agréée CITEO, sur la base du barème F de soutien financier. Ce contrat a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour une durée de 5 ans.

Définitions :

Déchets ménagers : Déchets provenant de l'activité domestique des ménages et dont l'élimination relève généralement de la compétence des communes ou de leurs groupements. Ils sont pris en compte par les collectes usuelles ou séparatives.

Déchets ménagers résiduels : Sont considérés comme déchets ménagers « résiduels », les déchets produits par les ménages et collectés dans le cadre du service public dont on a soustrait ceux triés et collectés sélectivement. Ne sont pas compris dans les déchets ménagers résiduels les déchets directement recyclés par les ménages (compostage domestique, réemploi, etc.).

Déchets assimilés : Les déchets assimilés aux déchets ménagers sont les déchets produits par les artisans, commerçants, industriels et établissements divers qui sont de nature similaire à ceux des ménages et peuvent être pris en charge par les mêmes filières de collecte et de traitement.

Faits marquants en 2022 :

# Une action ponctuelle de collecte des Déchets Dangereux des Ménages est organisée depuis 2009 et s'est poursuivie en 2022 en deux occasions : les 13 et 14 mai et les 14 et 15 octobre. Elle permet aux ménages de la Communauté de Communes de déposer leurs produits dangereux (peintures, vernis, acides, bases, produits pour piscine, phytosanitaires et aérosols). Cette opération, qui doit être reconduite en 2023, a permis de collecter les quantités suivantes :

- Type « pâteux » : 10 080 kg
- Type « acides » : 83 kg
- Type « bases » : 64 kg
- Type « Produits Piscine » : 12 kg
- Type « solvant » : 1 820 kg
- Type « phytosanitaires » : 737 kg
- Type « aérosols » : 213 kg

Total 2022 : 13 117 kg soit :

- 59 % de baisse par rapport à 2021 (31 838 kg – 2 collectes)
- 1 % de baisse par rapport à 2020 (13 238 kg – 1 collecte)

Cette baisse très importante n'a pas trouvé d'explication, les conditions de réalisation des collectes étant similaires aux années passées (hormis 2020 où il n'y a eu qu'une seule collecte qui a permis de récolter un tonnage similaire à 2022).

Il est possible qu'un report des tonnes s'observe sur les opérations de 2023.

## # Mise en place de la Collecte séparée des biodéchets

Après le constat d'une proportion significative de biodéchets dans les OMr et pour se conformer aux exigences réglementaires, la Communauté de Communes du Canton d'Erstein a validé la mise en place d'un nouveau service en 2022 : la collecte séparée des biodéchets.

Ainsi, les 10 communes du territoire du Pays d'Erstein ont été équipées au mois de mars d'environ 90 abribacs pour permettre aux usagers de trier ce type de déchets.

Une opération de distribution de kits biodéchets (bioseau + sacs kraft + guide de tri...) a été menée en parallèle pour équiper et sensibiliser le maximum d'usager.

La collecte a donc débuté en mars 2022 → 122,56 tonnes collectées au total en 2022

Le prestataire retenu en 2021 pour la collecte et le traitement des biodéchets est l'entreprise RECYBIO basée à Strasbourg.

Les biodéchets ainsi triés sont, après la collecte, transférés vers un centre de traitement :

- Traitement par méthanisation : création de biogaz, utilisé pour produire de l'électricité, de la chaleur ou du gaz naturel
- Traitement par compostage industriel (éléments restant après méthanisation) : utilisation en engrais ou en compost

# La campagne de réhabilitation des conteneurs des points d'apports volontaires de la collectivité a été poursuivie en 2022 :

- Réhabilitation / réparations des conteneurs existants : 8 312,61 € HT
- Lavage et maintenance (entretien annuel) : 25 550 € HT

# Une action ponctuelle de collecte « décentralisée » de déchets végétaux a été menée le samedi 29 octobre 2022 à BOLSENHEIM (pour les habitants des communes de BOLSENHEIM, SCHAEFFERSHEIM et UTTENHEIM) et à HIPSHEIM (pour les habitants des communes de HIPSHEIM, ICHTRATZHEIM et NORDHOUSE).

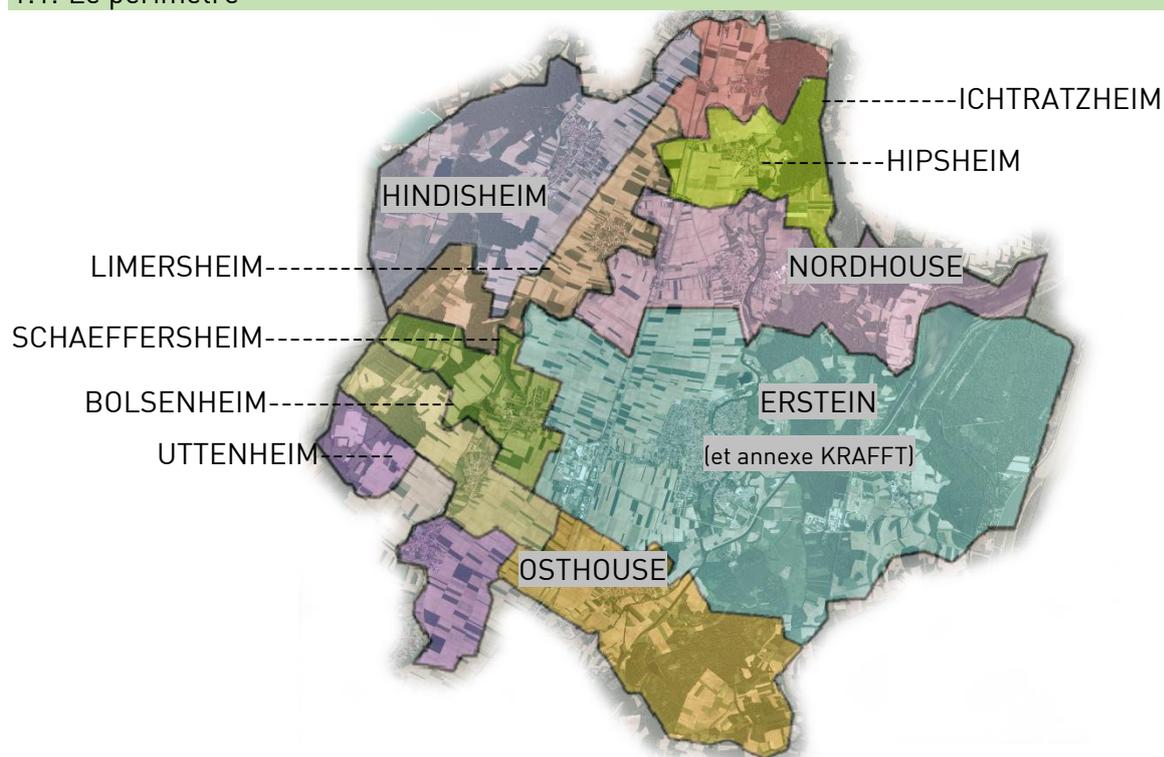
Principaux marchés et contrats attribués en 2022 :

<i>Objet</i>	<i>Durée</i>	<i>Titulaire</i>
Collecte, tri et stockage du verre	01/04/2022 au 31/03/2025	RECYCAL
Mise en place, enlèvement et location de conteneurs dans le cadre des collectes de déchets en déchèteries	01/08/2022 au 31/07/2025	SCHROLL
Contrat d'entretien et de maintenance des conteneurs d'apport volontaire	01/04/2022 au 31/03/2025	SIRMAT
Rachat et recyclage des déchets métalliques collectés en déchèteries	01/10/2022 au 30/09/2025	METAUFER / DERICHEBOURG

## A. LES INDICATEURS TECHNIQUES

### 1. Le territoire desservi

#### 1.1. Le périmètre



Les 10 communes du territoire du Pays d'Erstein sont soumises à la même organisation de collecte et de traitement des diverses catégories de déchets ménagers et assimilés. Les autres communes de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein sont gérées par le SMICTOM d'Alsace Centrale.

#### 1.2. La population

Commune	Nombre d'habitants INSEE 01/01/2023
BOLSENHEIM	558
ERSTEIN	10 850
HINDISHEIM	1 547
HIPSHEIM	1 007
ICHTRATZHEIM	381
LIMERSHEIM	696
NORDHOUSE	1 769
OSTHOUSE	940
SCHAEFFERSHEIM	823
UTTENHEIM	565
TOTAL	19 136

Nombre d'artisans, commerçants, industriels et établissements divers concernés par le service (base de données : redevance 2022) : 465 au 01/01/2022.

## 2. La collecte des déchets ménagers et assimilés

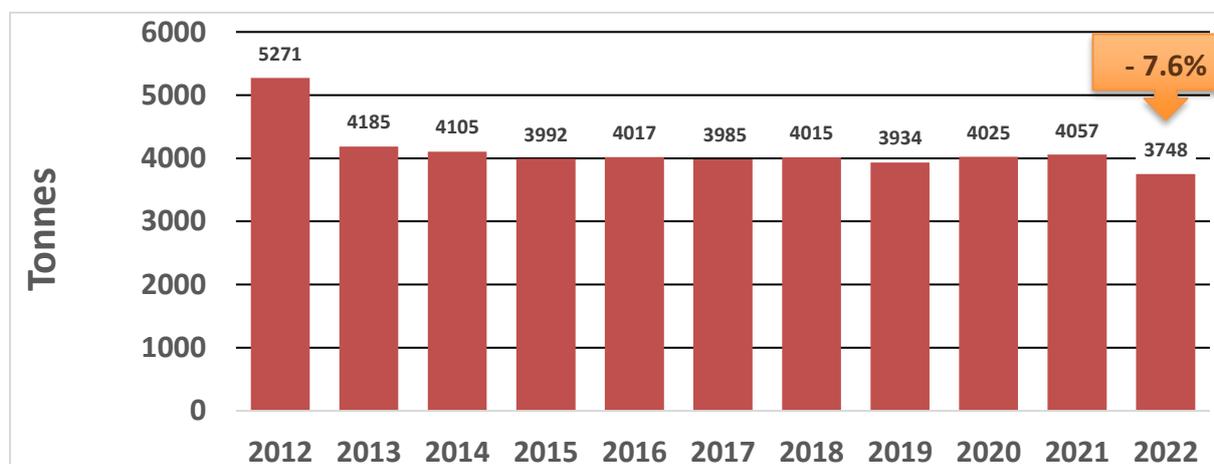
### 2.1. La collecte des déchets résiduels

La collecte des déchets résiduels a concerné au même titre les déchets des ménages et les déchets assimilés des entreprises et services.

Le tonnage de déchets ménagers résiduels et assimilés collectés au cours de l'année 2022 s'élève à 3 747,96 tonnes, soit -7.6 % par rapport à 2021.

Cela représente 195,86 kg/hab. en 2022.

Evolution des tonnages de déchets ménagers résiduels et assimilés collectés annuellement.



Une baisse significative de 20,4% des tonnages de déchets ménagers résiduels et assimilés collectés a été constatée en 2013 et est à mettre en relation avec la mise en place de la redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères. Cette baisse s'est poursuivie en 2014 (-2,2% par rapport à 2013) et en 2015 (-2,76% par rapport à 2014). Toutefois, à partir de 2015, on constate une stabilisation aux alentours de 4 000 tonnes par an.

En 2022, une nouvelle baisse remarquable de 7,6% est à mettre en relation avec la mise en place de la collecte séparée des biodéchets qui détourne une partie des déchets des poubelles classiques.

#### 2.1.1. L'organisation de la collecte

Depuis la mise en place de la redevance incitative en fonction du volume, la collecte des déchets résiduels, ménagers et assimilés, est effectuée par bacs hermétiques de 60, 80, 120, 180, 240 et 770 litres mis gratuitement à la disposition des usagers par la Communauté de Communes.

Afin de permettre une gestion du parc et un suivi de l'attribution des bacs et de leur collecte, chaque bac est équipé d'un système d'identification électronique lui conférant un numéro unique.

Volume des bacs	60L	80L	120L	180L	240L	770L
au 31.12.2022	1 311	2 313	2 300	658	957	224

La clef de répartition de ces bacs était la suivante :

- la règle de dotation minimale pour les particuliers :
  - 1 à 2 personnes = 1 bac 60 litres
  - 3 à 4 personnes = 1 bac 80 litres
  - 5 personnes et plus = 1 bac 120 litres
  - bacs mutualisés = capacité de 25 litres / personne.
  
- La règle de dotation minimale pour les professionnels et associations :
  - Pas d'obligation de bénéficiaire du service
  - 120 litres est la dotation minimale en cas de souscription

L'entretien des bacs est à la charge des usagers.

En cas de détérioration de bacs imputable aux usagers suite à un mauvais entretien leur remplacement sera intégralement facturé à ces derniers.

La vidange de ces bacs a été réalisée à raison d'une collecte hebdomadaire.

Certains grands immeubles collectifs ainsi que quelques artisans, commerçants, industriels et établissements divers ont bénéficié de deux collectes par semaine.

La collectivité se réserve le droit de ne pas collecter un professionnel dont la quantité de déchets par semaine dépasse 4.000 L ou si la nature des déchets est source de danger pour le matériel de collecte ou les agents.

#### 2.1.2. La prestation de collecte

La prestation de vidange des bacs et transport des déchets résiduels collectés, jusqu'à leur lieu de traitement, a été réalisée par la société SUEZ Recyclage et Valorisation (siège social : 17 rue de Copenhague - 67300 SCHILTIGHEIM).

La prestation a été effectuée selon un cycle hebdomadaire sur 5 jours, du lundi au vendredi avec une seconde tournée de collecte effectuée chaque mercredi.

Les moyens mis en œuvre sur 2022 ont été les suivants :

- Un camion trois essieux (26 tonnes) équipé d'une benne compactrice de contenance 22 m<sup>3</sup> équipé d'un lève-conteneur universel ainsi que deux autres camions de même type pour réaliser les deux autres tournées de collecte du mardi.

Un véhicule de même type pour les tournées de rattrapage des jours fériés ou chômés.

- Ces véhicules ont totalisé 94 291 kilomètres au cours de l'année 2022 pour une consommation de 63 189 litres de gasoil.

- Un équipage de deux à trois personnes composé d'un chauffeur poids lourd et deux équipiers de collecte tous les jours de la semaine.

Conformément aux dispositions du marché en vigueur, les collectes des jours fériés ou chômés ont été rattrapées le lendemain par une équipe supplémentaire ayant effectué cette collecte en addition de la collecte habituelle du jour.

Lorsque deux jours fériés se sont succédés, la collecte du premier a été avancée au jour précédent et celle du second reportée au lendemain.

## 2.2. Les collectes sélectives

En complément de la collecte des déchets ménagers et assimilés résiduels, la Communauté de Communes du Canton d'ERSTEIN a mis en place sur le territoire du Pays d'Erstein la collecte sélective de certains déchets, notamment des déchets d'emballages ménagers et les JRM (Journaux, Revues, Magazines) en vue de leur recyclage.

### 2.2.1. Organisation des collectes

Ainsi, ont été collectés par apports volontaires dans des conteneurs spécifiques : le verre, les papiers-cartons d'emballages ménagers et les journaux-magazines, les bouteilles et flacons plastiques. 194 conteneurs étaient répartis en 49 points d'apports volontaires soit en moyenne un point pour 386 habitants.

L'aménagement et l'entretien de ces points d'apports ont été à la charge des communes.

En outre, un ramassage ponctuel des vieux papiers a été réalisé en porte à porte par des associations locales. La fréquence de cette collecte a été variable en fonction des communes.

Commune	Nombre de collectes associatives en 2022
BOLSENHEIM	4
ERSTEIN	10
HINDISHEIM	4
HIPSHEIM	4
ICHTRATZHEIM	2
LIMERSHEIM	4
NORDHOUSE	5
OSTHOUSE	6
SCHAEFFERSHEIM	4
UTTENHEIM	3
<b>TOTAL</b>	<b>46</b>

### 2.2.2. Les prestations de collecte

Les sociétés chargées de la collecte et du transport de ces déchets sont les suivantes :

- Verre → RECYCAL à Ribeauvillé (68)
- Papiers et cartons d'emballages et journaux-magazines (y compris les collectes associatives) → SCHROLL. à Strasbourg (67)
- Emballages plastiques et emballages métalliques → SCHROLL. à Strasbourg (67)

La fréquence de vidange des conteneurs d'apport volontaire a été au maximum de deux vidanges hebdomadaires. Certains conteneurs (verre) ayant été moins utilisés, leur vidange ne s'est effectuée qu'une fois toutes les deux ou trois semaines.

La fréquence moyenne de vidange des conteneurs sur l'année 2022 a été de :

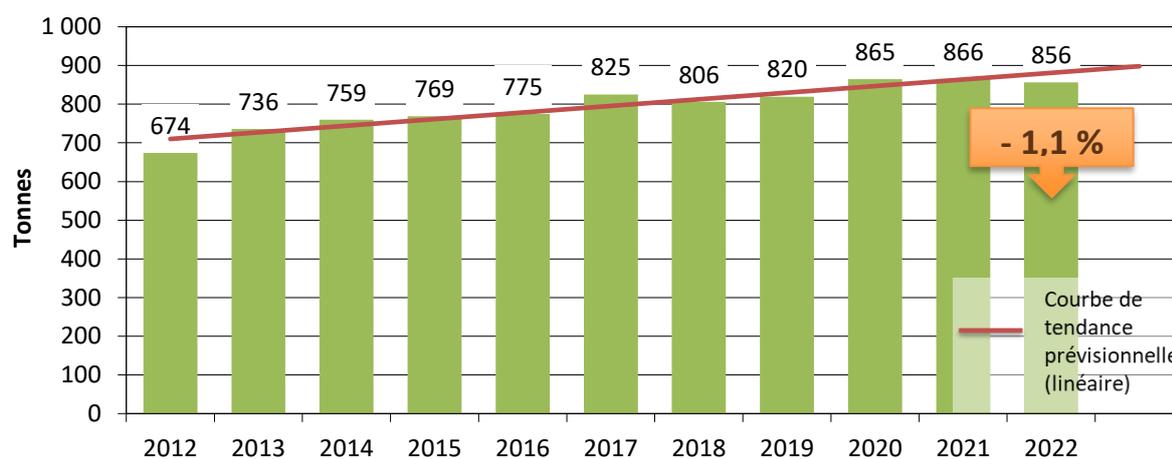
- une moyenne de 0,5 collecte par semaine pour chaque conteneur à Verres,
- une moyenne de 1,5 collecte par semaine pour chaque conteneur à Papiers/Cartons,
- une moyenne de 1,15 collecte par semaine pour chaque conteneur à Plastiques.

### 2.2.3. Résultats des collectes sélectives

Déchets	Type de collecte	Tonnage collecté	Tonnage valorisé matière	Refus de tri déclaré
Verre	Apports volontaires	856,32 Tonnes	856,32 Tonnes	0 %
Papier-cartons et Journaux-magazines	Apports volontaires	523,22 Tonnes	498,31 Tonnes	4,76 %
Papier-cartons et Journaux-magazines	Porte à porte par les associations	259,55 Tonnes	256,82 Tonnes	1,05 %
Emballages plastiques et métalliques	Apports volontaires	232,12 Tonnes	142,93 Tonnes *	38,42 %

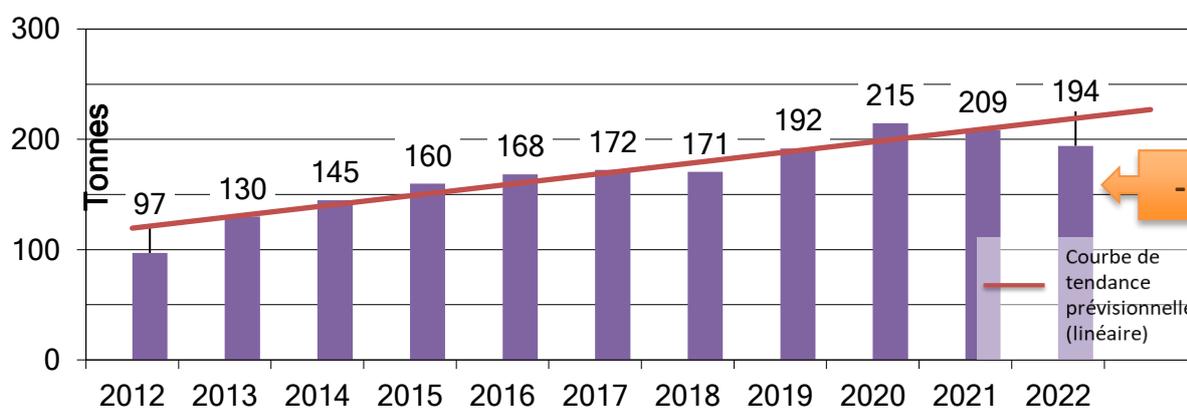
\*dont 35,63 Tonnes d'emballages métalliques (acier + aluminium)

#### Evolution des tonnages de Verre collecté annuellement par apport volontaire



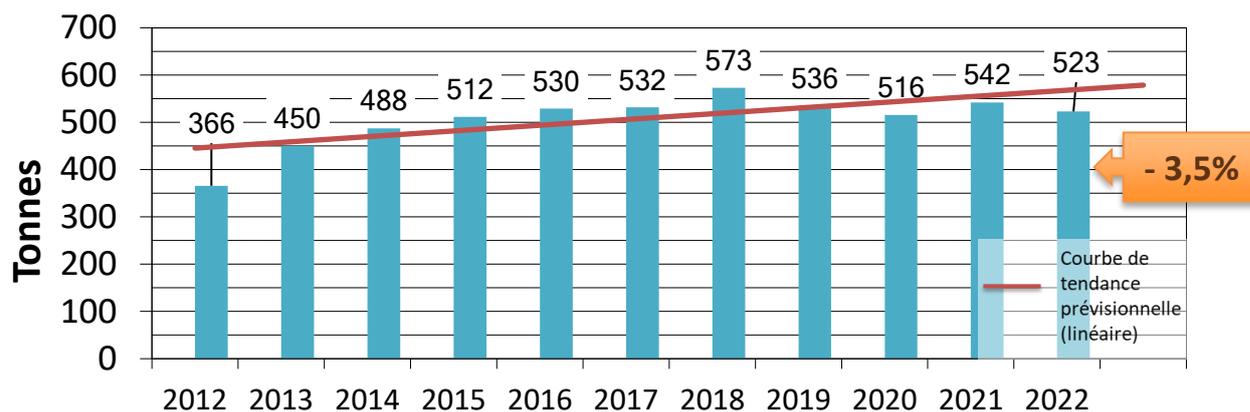
44,73 kg/hab en 2022 - Constat en 2022 : baisse de 1,1 % par rapport à 2021

#### Evolution des tonnages de Plastiques collectés annuellement par apport volontaire



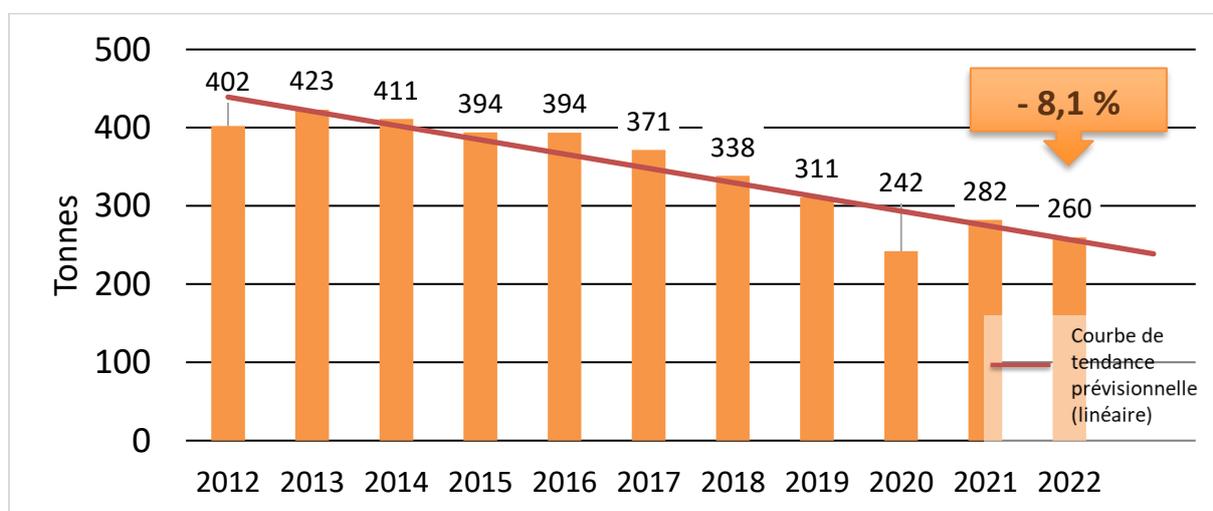
10,14 kg/hab en 2022 - Constat en 2022 : diminution de 7,1 % par rapport à 2021

Evolution des tonnages de Papier-cartons et Journaux-magazines collectés annuellement par apport volontaire



↳ 27,34 kg/hab en 2022 - Constat en 2022 : augmentation de 3,5 % par rapport à 2021

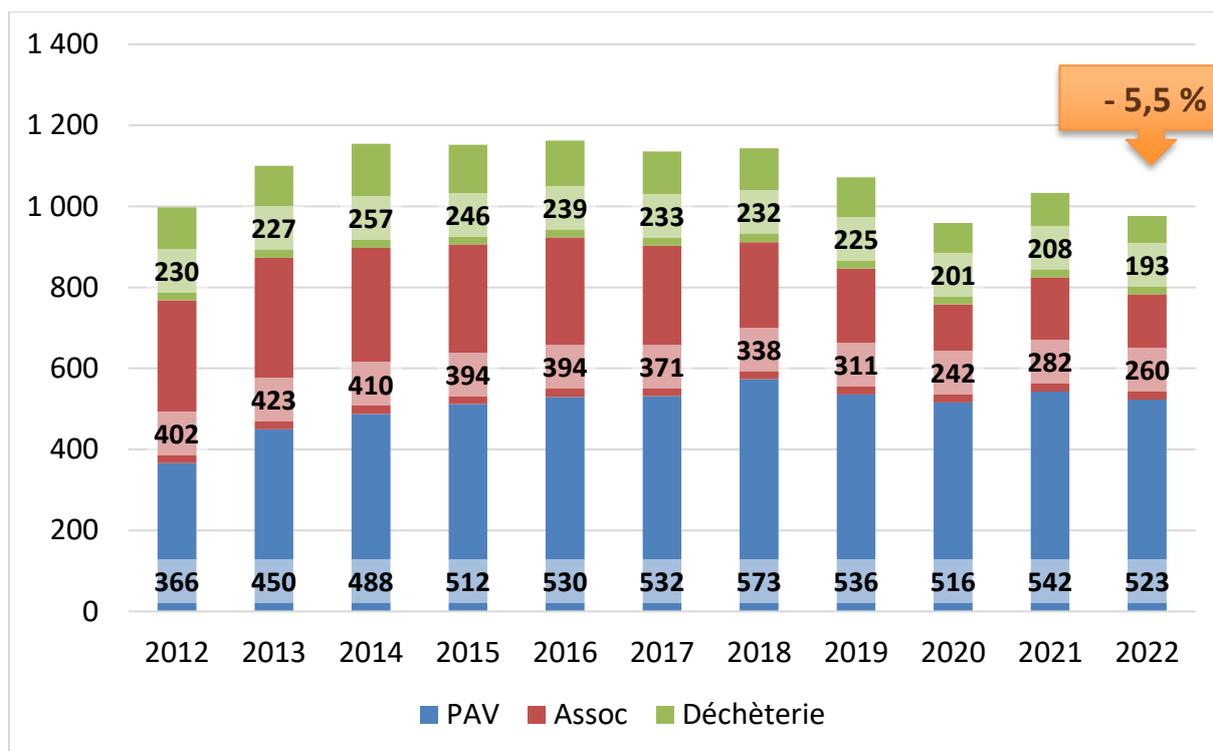
Evolution des tonnages de Papier-cartons collectés annuellement par les associations



↳ 13,56 kg/hab en 2022 - Constat en 2022 : baisse de 8,1 % par rapport à 2021

La baisse importante en 2020 peut s'expliquer en partie par l'annulation de plusieurs collectes en raison des mesures COVID.

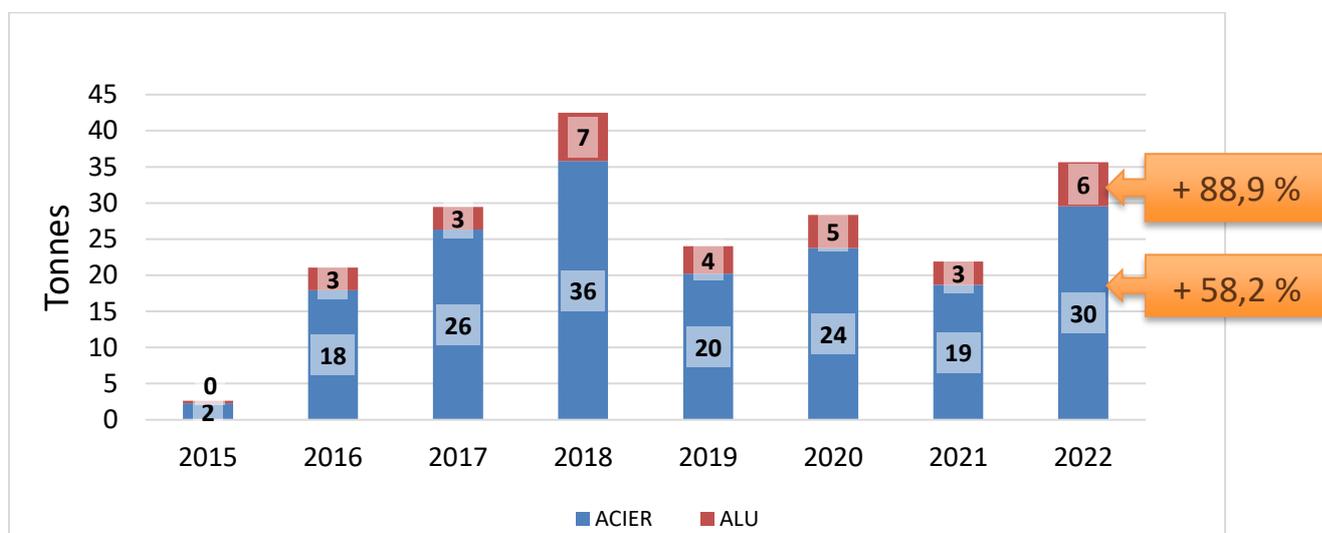
## Evolution des tonnages de Papiers-cartons collectés (PAV + Collecte associative + Déchèterie)



↳ 51 kg/hab en 2022 (53,9 kg/hab en 2021)

Ce graphique permet de constater une baisse de 5,5 % de la quantité globale de papiers/cartons collectés par rapport à 2021 (rappel : + 7,79% entre 2020 et 2021)

## Evolution des tonnages d’emballages métalliques collectés par apport volontaire



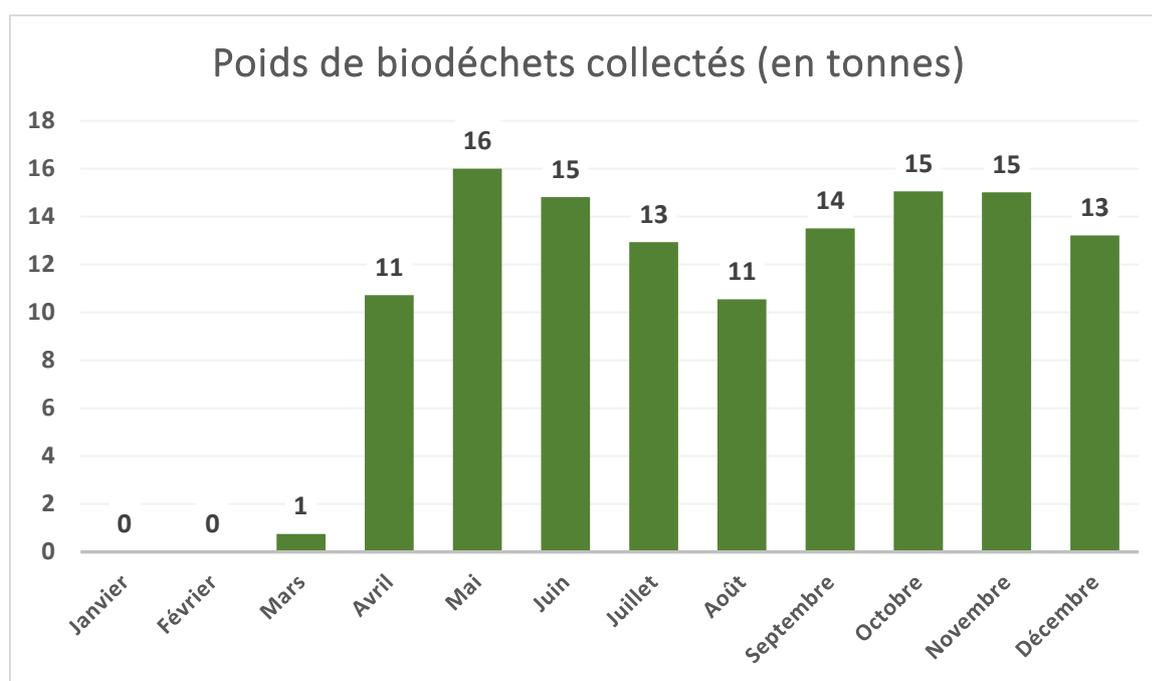
A noter que l’intégration de ces emballages métalliques n’a débuté qu’au mois d’Avril 2015.

Constat 2022 pour « Alu » : augmentation de 88,9 % par rapport à 2021.

Constat 2022 pour « Acier » : augmentation de 58,2 % par rapport à 2021.

↳ 1,86 kg/hab en 2022 pour l’acier et l’aluminium (1,16 kg/hab en 2021)

## Evolution des tonnages de Biodéchets collectés par apport volontaire



Total collecté en 2022 : 122,56 T soit 6,40 kg/hab

La mise en place du service s'est faite sur le mois de mars, avec le déploiement des abribacs destinés à la collecte des biodéchets. Cela explique pourquoi les trois premiers mois ne font figurer quasiment aucun tonnage.

La baisse des tonnages constatées en été et en hiver est un phénomène normal, qui s'explique par les changements d'habitude des usagers (départs en congés,...).

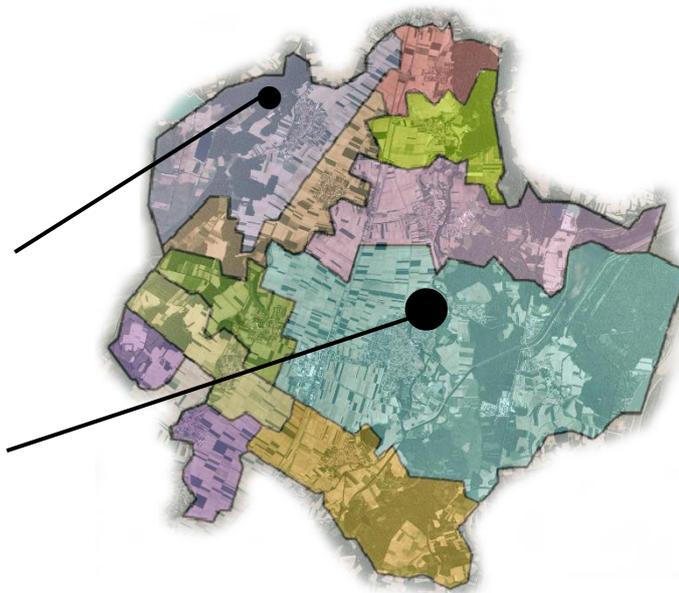
Fin octobre, les périscolaires de la Communauté de Communes ont été équipés de bacs destinés à cette collecte et ont permis de collecter environ 1,31 Tonne de biodéchets sur les mois de novembre et de décembre.

## 2.3. Les déchèteries

### 2.3.1. Organisation du service

Point de collecte de HINDISHEIM  
(déchets végétaux et gravats)

Déchèterie d'ERSTEIN



Une déchèterie est à la disposition des habitants des 10 communes du territoire du Pays d'ERSTEIN. Située Route de KRAFFT à ERSTEIN, elle est ouverte tous les jours, hormis les jours fériés et chômés, selon les horaires suivants :

<b>Horaires d'ouverture :</b>	horaires d'hiver	horaires d'été
lundi, mardi, jeudi et vendredi	13 h à 17 h	13 h à 18 h
mercredi	fermé	fermé
le samedi	9 h à 12h 14h à 17 h	9 h à 12h 14h à 17 h
le dimanche	9 h à 12 h	9 h à 12 h

Sont acceptés les déchets suivants :

Déchets encombrants / Bois / Déchets verts / Gravats / Papiers et cartons / Métaux / Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques / Huiles minérales / Huiles végétales / Batteries automobiles / Piles et accumulateurs / Néons et ampoules basse consommation / Cadavres d'animaux. Un conteneur accepte également les objets réemployables, pris en charge par Emmaüs.

A noter que les bouteilles et flacons plastiques, métaux et verre sont pris en charge dans le cadre de la collecte sélective au niveau du point d'apport volontaire situé à l'extérieur de la déchèterie.

Les bennes à la déchèterie d'ERSTEIN sont compactées avec un compacteur mobile.

En outre, un point de collecte des déchets verts et des gravats, situé au sein de l'ancienne décharge communale de HINDISHEIM, a été accessible les samedis de 9 h à 12 h et les lundis de 16 h à 18 h (sauf jours fériés et chômés). Le gardiennage a été effectué par un agent communal.

### 2.3.2. Prestations d'évacuation des déchets

Les sociétés chargées de l'évacuation des déchets ont été les suivantes :

Encombrants, Bois, Végétaux, Gravats, Papier/carton, Métaux	→ SCHROLL à STRASBOURG (67)
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	→ ECO-SYSTEMES à PARIS (75)
Batteries	→ DERICHEBOURG à ERSTEIN (67)
Huiles minérales	→ CHIMIREC Est à DOMJEVIN (54)
Huiles végétales	→ OLEO RECYCLING à MURET (31)
Piles et accumulateurs	→ COREPILE à PARIS (75)
Cadavres d'animaux	→ SINPAC à GEUDERTHEIM (67)

### 2.3.3. Résultats des collectes en déchèteries

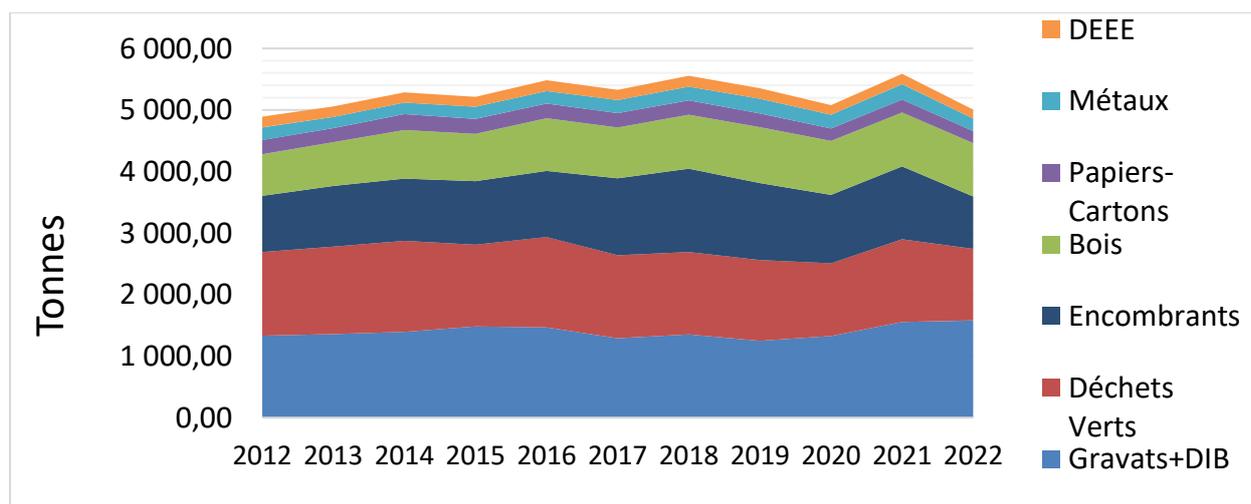
Types de déchets	Tonnages 2021	Evolution 2020-2021	Tonnages 2022	Evolution 2021-2022
<b>Gravats + DIB</b>	1 553,26	<b>+16,85 %</b>	1 579,04	<b>+1,66%</b>
<b>Déchets verts</b>	1 348,18	<b>+14,32 %</b>	1 164,32	<b>-13,60%</b>
<b>Encombrants</b>	1 181,95	<b>+6,40 %</b>	853,30	<b>-27,80%</b>
<b>Bois</b>	876,75	<b>-0,23 %</b>	866,76	<b>-1,10%</b>
<b>Papiers cartons</b>	208,47	<b>+3,94 %</b>	193,14	<b>-7,40%</b>
<b>Métaux</b>	250,74	<b>+13,23 %</b>	201,83	<b>-19,50%</b>
<b>DEEE</b>	168,57	<b>+5,60 %</b>	148,11	<b>-12,10%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 587,92</b>	<b>+9,99%</b>	<b>5 006,5</b>	<b>-10,40%</b>

Cette diminution globale peut s'expliquer en partie par le fait que, en 2021, la déchèterie d'Erstein a vu ses quantités augmenter.

En effet, la déchèterie ayant été fermée en 2020 lors du 1er confinement et ayant été touchée par des mesures de limitations des usagers (COVID et travaux), les tonnages collectés sur 2020 étaient plus faibles que d'habitude et les usagers ont reporté au moins une partie de leurs dépôts sur 2021.

Emmaüs : collectes en déchèterie = 99 Tonnes en 2022

Evolution des tonnages de déchets collectés annuellement en déchèteries :



## 2.4. Le compostage

La Communauté de Communes propose des composteurs à prix réduits à tous les usagers du territoire du Pays d'Erstein ainsi qu'aux écoles sur simple demande (dans le cadre d'un projet pédagogique favorisant le compostage domestique au sein de leur établissement).

En raison des contraintes sanitaires, la Communauté de Communes n'a pas mené d'action de communication (sur les thématiques liées au compostage et au jardinage naturel) auprès des habitants.

La Communauté de Communes peut proposer des sensibilisations en milieu scolaire sur simple demande des établissements scolaires.

Des plaquettes d'information sur le compostage domestique sont proposées lors de manifestations ou d'achat de composteurs et sont disponibles au siège de la collectivité.

La promotion du compostage individuel a permis de maintenir l'attrait des habitants pour le compostage domestique et de soutenir la vente des composteurs (46 composteurs vendus en 2022).

L'investissement à l'achat des composteurs est supporté en totalité par la Communauté de Commune.

Le prix demandé aux habitants est de 15 €H.T. pour les bacs de 400 litres et de 25 €H.T. pour les bacs de 600 litres.

## 2.5. Les services hors service public

### 2.5.1. Collecte des textiles usagés

La collecte des textiles usagés a été effectuée à l'aide de conteneurs d'apport volontaire. Ces collectes ont relevé d'initiatives privées ou associatives, hors de toute intervention de la Communauté de Communes, dont l'organisation et les résultats ne sont pas connus.

### 2.5.2. Collectes réalisées par l'association Emmaüs

Le Pays d'ERSTEIN se situe dans l'ère d'intervention de la Communauté Emmaüs Centre Alsace basée à SCHERWILLER (67).

Emmaüs a collecté en 2022 sur le Pays d'ERSTEIN 45.5 T de déchets auprès de 218 adresses.

Les 2/3 de ces déchets sont valorisés soit par réemploi via un système de vente directe (environ 1/3), soit par recyclage de la matière (environ 1/3). 1/3 des déchets collectés sont des déchets non valorisables et sont dirigés vers un centre d'enfouissement des déchets ultimes.

### 3. Le traitement des déchets ménagers et assimilés

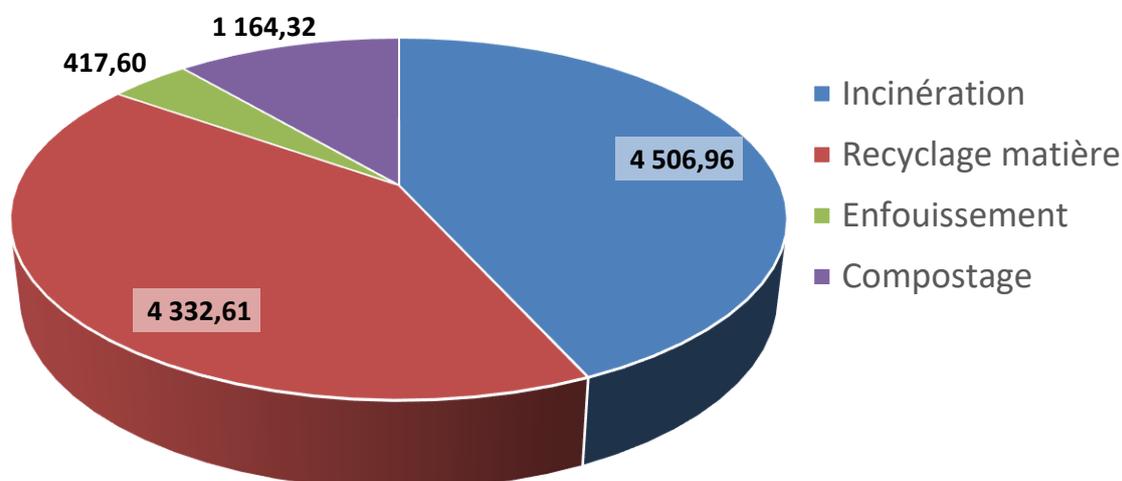
#### 3.1. Localisation des unités de traitement

Déchets traités	Prestataire	Adresse prestataire	Unité de traitement
Déchets ménagers résiduels et assimilés	SENERVAL STRASBOURG	STRASBOURG (67)	Usine d'incinération de la C.U.S. exploitée par la société SENerval / NOVERGIE schweighouse - SIVOM Sausheim (incinération) - SERTRID Bourogne / Enfouissement à Changé, Téting et Ludre...
Verre	O-I BSN GLASSPACK	VILLEURBANNE (69)	Usine de GIRONCOURT (88)
Papier-carton : Emballage Ménager Recyclable (EMR)	REVIPAC	PARIS (75)	Papeterie SONOCO PAPER FRANCE à SCHWEIGHOUSE SUR MODER (68).
Papier-carton : Emballage pour Liquide Alimentaire (ELA)	REVIPAC	PARIS (75)	Novatissue à LAVAL SUR VOLOGNE (88).
Journaux-magazines, carton d'emballage industriel et papiers divers	SCHROLL	STRASBOURG (67)	SCHROLL à Strasbourg (67).
Emballages plastiques	VALORPLAST	PUTEAUX (92)	FREUDENBERG POLITEX à COLMAR (68) WELLMANN France RECYCLAGE à Verdun (55). SOREPLA à NEUFCHATEAU (88)
Encombrants	SUEZ / LINGENHELD Envir.	STRASBOURG / Oberschaeffolsheim	Usine d'incinération de la C.U.S. exploitée par la société SENerval / Centre de Valorisation LINGENHELD
Bois	SUEZ / LINGENHELD Envir.	STRASBOURG / Oberschaeffolsheim	Centre de Valorisation LINGENHELD
Végétaux	SDEA	BENFELD (67)	Plateforme de compostage de la station d'épuration d'ERSTEIN.
Gravats	SPIESS SA	KERTZFELD (67)	SPIESS SA Kertzfeld (67)
Batteries	DERICHEBOURG ESKA	ERSTEIN (67)	METALEUROP à ARNAS (69)
Métaux	DERICHEBOURG ESKA	ERSTEIN (67)	Aciérie ARCELOR MITAL GERLAFINGEN SUISSE
DEEE	ECOSYSTEM	PARIS (75)	ENVIE 2 E à STRASBOURG
Huiles minérales	CHIMIREC EST	DOMJEVIN (54)	
Huiles végétales	OLEO RECYCLING	MURET (31)	Usine de recyclage OLEO RECYCLING à ETAMPES (91)
Piles et accumulateurs	COREPILE	PARIS (75)	Unité de recyclage EURO DIEUZE INDUSTRIE à DIEUZE (57)
Cadavres d'animaux	SINPAC	GEUDERTHEIM (67)	Crematorium pour animaux de compagnie à GEUDERTHEIM
Lampes	ECOSYSTEM	PARIS (75)	COVED à Riom (63) et LUMIVER à SEDIN (59)

### 3.2. Nature des traitements et valorisations

Prestataire	Déchets traités	Traitement et valorisation	Quantité traitée pour la CCCE
SENERVAL	Déchets ménagers résiduels et assimilés	Incinération	3 566,98 Tonnes
SENERVAL	Déchets ménagers résiduels et assimilés	Enfouissement	181,18 Tonnes
O-I BSN GLASSPACK	Verre	Recyclage matière	863,32 Tonnes
SCHROLL (1.11 et 1.02)	Papiers et cartons	Recyclage matière	563,74 Tonnes
SCHROLL	Refus de tri (tt confondu PC + Pl.Met)	Stockage des déchets ultimes	136,29 Tonnes
REVIPAC (5.02)	Papiers et cartons d'emballages (EMR)	Recyclage matière	315,78 Tonnes
REVIPAC (5.03)	Papiers et cartons d'emballages (ELA)	Recyclage matière	5 Tonnes
VALORPLAST	Emballages plastiques	Recyclage matière	100,22 Tonnes
LINGENHELD Env./ Senerval	Encombrants	Incinération avec valorisation énergétique	853,30 Tonnes
LINGENHELD Env.	Bois	Recyclage matière (90%) et incinération (10%)	866,76 Tonnes
SDEA	Végétaux	Compostage	1 164,32 Tonnes
SPIESS	Gravats	Recyclage matière	1 342,62 Tonnes
SPIESS / SCHROLL	Platres, Isolants... (DIB)	Enfouissement	236,42 Tonnes
METAUFER S.A.	Métaux	Recyclage matière	201,83 Tonnes
ECO-SYSTEME	DEEE	Recyclage matière	148,11 Tonnes
GDE METAUFER / DERICHEBOURG.	Batteries	Recyclage matière	1,564 Tonnes
CHIMIREC	Huiles minérales	Recyclage matière	6,31 Tonnes
OLEO RECYCLING	Huiles végétales	Recyclage matière	2,207 Tonnes
COREPILE	Piles et accumulateurs	Recyclage matière	1,822 Tonnes
RECYLUM / ECOSYSTEM	Lampes + tubes néons	Recyclage matière	NC

Répartition des quantités de déchets par filières de traitement (en tonnes)



## 4. La communication

Deux numéros du Journal du Tri ont été édités au cours de l'année 2022 (janvier et décembre). Les thèmes principaux de ces numéros étaient :

- Janvier : l'information sur la collecte séparée des biodéchets
- Décembre : l'information sur l'extension des consignes de tri

Ces numéros ont été distribués dans les boîtes aux lettres de l'ensemble des 10 communes du territoire du Pays d'Erstein.

### Information des usagers / Animations

- Mars / Avril : lors de la mise en place de la collecte séparée des biodéchets, des stands de distribution des kits biodéchets ont été réalisés sur chacune des 10 communes. Ces stands ont également permis de sensibiliser les usagers au tri en général et de répondre à leurs questions.
- Mai : Périscolaire de Schaeffersheim : animation sur les gestes de tri (30 enfants de 4 à 12 ans)
- Septembre : Stand d'information aux gestes de tri lors de l'évènement « Bougeons pour le climat » de la CCCE

## 5. L'emploi

### Le Service Gestion et Facturation des Ordures Ménagères

Gestion du service : - 1 responsable du service à temps plein  
- 1 agent administratif / facturation à 90%  
- 1 agent administratif / communication à temps plein  
- 3 agents techniques à temps plein (2 agents de déchèterie et 1 agent technique polyvalent) : surveillance/entretien déchèterie + gestion des bacs OM

Surveillance point de collecte de HINDISHEIM (agent communal) : 5 heures / semaine

### Les prestataires

Collecte des déchets résiduels : SUEZ :  
Equivalent à 3 personnes à temps plein

Collecte déchèterie : SCHRÖLL :  
0,63 ETP (équivalent temps plein)

Collectes sélectives :	RECYCAL :	Collecte : 1 jours / semaine (0,2 ETP : 330h)
	SCHRÖLL :	Collecte : 2 jours / semaine (0,9ETP)
		Tri : 3 jours / semaine

## B. LES INDICATEURS FINANCIERS

### 6. Modalités d'exploitation du service

Le service public d'élimination des déchets fait l'objet d'un budget annexe « Ordures Ménagères ».

Mise à part l'exploitation des déchèteries (gardiennage et entretien), l'ensemble des services de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés a été confié à des prestataires publics ou privés. En fonction des statuts des prestataires et des montants des prestations, des contrats et marchés publics ont été conclus.

### 7. Bilan financier annuel

#### 7.1. Dépenses du service

Le montant global des dépenses pour l'année 2022 s'est élevé à 2 697 991,90 € (2021 : 2 478 062,50 €) se répartissant comme suit :

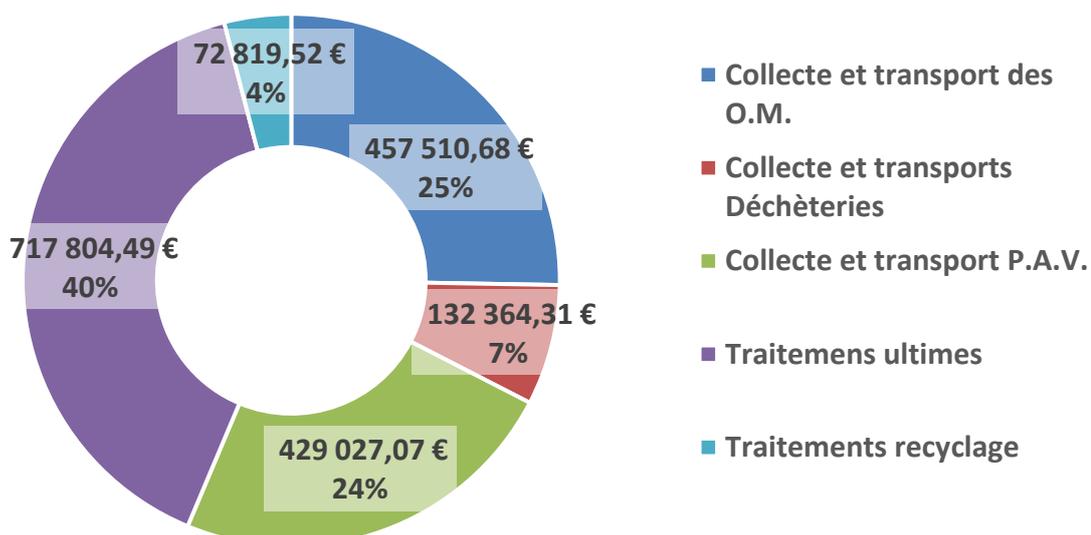
Dépenses d'investissement hors remboursement de l'emprunt : 226 343,20 € (2021 : 188 240,72 €) dont :

- Acquisition abribacs + bacs biodéchets : 112 100 €
- Acquisition bacs de collecte des déchets ménagers : 7 930 €
- Travaux déchèterie d'Erstein : 67 538,19 €

Dépenses de fonctionnement : 2 471 648,79 € (2021 : 2 289 821,78 €) dont :

- Collecte et traitement des déchets : 1 809 526,07 € (2021 : 1 709 966,50 €)
- Frais de personnel : 292 135,35 € (2021 : 229 436,32 €)
- Frais de communication : 9 466,60 € (2021 : 8 594,32 €)
- Entretien de matériel (conteneurs d'apport volontaire) : 49 473,31 € (2021 : 51 189 €)
- Subventions associations collecte en porte à porte vieux papiers : 11 099 € (2021 : 13 523,90 €)

Dépenses – collecte et traitement des déchets 2022 :



**Traitements ultimes** : incinération, huiles, bois, refus de tri...  
**Traitements recyclage** : gravats, déchets verts, pneus...

Prestations rémunérées les plus significatives :

Prestataire	Prestation	Type de contrat	Montant annuel HT
SUEZ RV Nord Est	Collecte et transport des ordures ménagères	Marché	457 510,68 €
SCHROLL SAS	- Mise en place, enlèvement et location de conteneurs - Collecte et tri des papiers et cartons et des plastiques - Traitement déchets ultimes	Marchés	460 230,76 €
SENERVAL	- Incinération des ordures ménagères avec récupération d'énergie - Incinération des encombrants collectés en déchèterie	Marché	541 783,67 €
RECYCAL	Collecte et stockage du verre	Marché	60 863,27 €
LINGENHELD	Traitement des déchets encombrants et du bois	Marché	48 895,43 €
SPIESS	Recyclage des gravats + Traitement déchets ultimes	Marché	29 634,38 €
TREDI HOMBOURG	Collecte et traitement des déchets dangereux des ménages	-	16 863,58 €
RECYBIO	- Collecte et traitement des biodéchets - Fourniture kits biodéchets	Marché	110 794,68 €
EMZ	Fourniture et mise en place des abribacs pour la collecte des biodéchets	Marché	112 100 €

Coûts par opérations :

Prestataire	Prestation	Montant
SUEZ RV Nord Est	Coût forfaitaire mensuel	34 659,90 € HT / mois
SCHROLL SAS	- Traitement papiers cartons - Traitement Plastiques métaux - Vidage - Traitement refus de tri - Caractérisation - Transport benne 30M3 - Location benne	- 53,46 € HT / T - 329,31 HT / T - 14,97 € HT / unité - 144,34 € HT / T - 139 € HT / unité - 89 € HT / unité - 18,60 € HT / unité
SENERVAL	- Incinération des ordures ménagères avec récupération d'énergie - Incinération des encombrants collectés en déchèterie	- 114,78 € HT / T - 116 € HT / T
RECYCAL	Coût à la levée	115 € HT / levée
LINGENHELD	Coût à la tonne de bois	53 € HT / T
SPIESS	- Coût à la tonne de gravats - Coût à la tonne de déchets non dangereux ultimes	- 1 € HT / T - 210 € HT / T
TREDI HOMBOURG	Coût à la tonne en fonction des types de produits	De 668 € HT / T à 1 628 € HT / T
RECYBIO	- Fourniture de bioseaux pour la collecte de bio-déchets - Fourniture de sachets pour les bio-déchets - Forfait mensuel pour la collecte de 91 à 100 points d'apport biodéchets (C1) - Forfait mensuel pour la collecte de 91 à 100 points d'apport biodéchets (C2)	- 1,93 € HT / unité - 0.05 € HT / unité - 4 111 € HT - 7 288 € HT
EMZ	Abri-bac + bac avec livraison et pose sur site	1 180 € HT / unité

## 7.2. Recettes du service

Le montant global des recettes réelles pour l'année 2022 s'est élevé à 4 425 273,21 € (2021 : 4 323 437,40 €) se répartissant comme suit :

Recettes d'investissement 2022 : 534 040,48 € (2021 : 429 680,40 €) dont :

- Amortissements de l'exercice 2022 : 67 283,87 €
- F.C.T.V.A : 23 093,06 €
- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 443 663,55 €

Recettes de fonctionnement 2022 : 3 891 232,73 € (2021 : 3 691 533,13 €) dont :

- Redevance OM : 1 845 978,49 €
- Factures dépôts professionnels en déchèterie : 24 457 €
- Remboursement frais d'affranchissement par la DGFIP : 9 713,67 €
- Subventions : 363 067,73 €
- Ventes de matériaux : 236 896,32 €
- Refacturation bacs endommagés : 2 200,41 €
- Résultat d'exploitation reporté : 1 401 711,35 €

### 7.2.1. La redevance d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères

Le montant total des recettes liées à la redevance d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères s'est élevé à : 1 845 978,49 € (2021 : 1 817 976,69 €).

Tarifs du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022 (redevance non assujettie à la TVA) :

#### Part fixe :

Particuliers	1 personne : 65,11 €/an
	2 personnes : 97,67 €/an
	3 personnes et plus : 130,23 €/an
Professionnels	Bac 120 ou 180 litres : 126,07 €/an
	Bac 240 litres : 168,09 €/an/bac
	Bac 770 litres : 539,35 €/an/bac
Associations :	130,23 €/an/bac

#### Part variable :

60 litres : 44,05 €/an/bac
80 litres : 58,74 €/an/bac
120 litres : 88,11 €/an/bac
180 litres : 132,16 €/an/bac
240 litres : 176,21 €/an/bac
770 litres : 565,34 €/an/bac

### 7.2.2. Les autres recettes

#### - Recettes de fonctionnement

Subventions : 363 067,73 € (2021 : 193 921,85 €) dont :

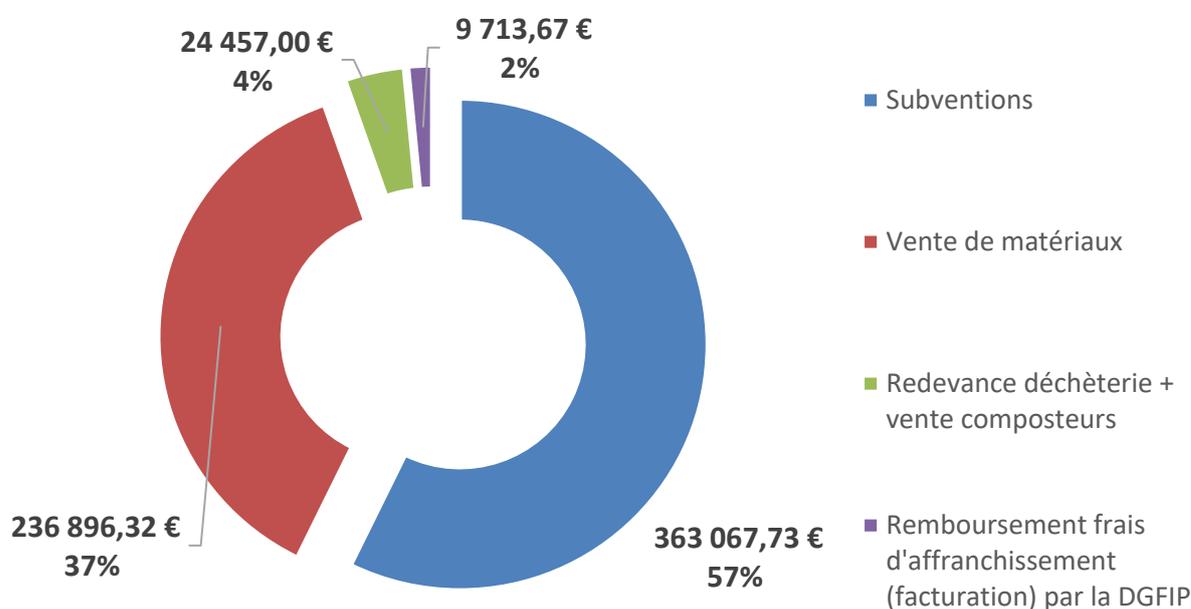
- CITEO – SOUTIENS PAPIERS 2021 : 28 505,92 €
- CITEO – SOUTIENS PAPIERS MAJORATION PERFORMANCE : 15 944,38 €
- CITEO – SOUTIENS EMBALLAGES : 318 617,43 €

Recettes liées à la vente de matériaux (verre, plastiques, métaux,...) : 236 896,32 €  
(2021 : 185 052.80 €) dont :

- REVIPAC – Emballages / Papiers Cartons : 37 220,66 €
- SCHROLL – Papiers Cartons : 41 028,11€
- GDE METALIFER – Ferraille : 21 692,46 €
- DERICHEBOURG ESKA – Ferraille : 34 360,79 €
- OI MANUFACTURING – Verre : 20 592,52 €
- OCAD3E – DEEE : 7 958,88 €
- VALORPLAST – Plastiques : 71 426,85 €
- REGEAL AFFIMET – Aluminium : 2 616,05€

Redevance déchèterie (fixée à 12 €/1/2m<sup>3</sup>) + vente de bacs à compost : 24 457 €  
(2021 : 21 655 €) dont :

- Ventes bacs à compost : 745 €
- Dépôts déchèterie (Professionnels) : 24 024 €



### 7.3. Détail des coûts

La décomposition des coûts se fait ainsi :

- Coûts complets (totalité des charges hors TVA. Ce coût permet de rendre compte du niveau des charges liées au service rendu par la collectivité)

FLUX		COÛTS COMPLETS - TOTAL		
NOM	QUANTITES collectées (T)	TOTAL € HT	TOTAL € HT / Hab	TOTAL € HT / T
Ordures Ménagères	3 747,96	845 049,99	44,16	225,47
Papiers Cartons AV	523,22	146 913,67	7,68	280,79
Papiers Cartons PP	259,55	39 113,12	2,04	150,70
Emballages Plastiques AV	232,12	170 204,26	8,89	733,26
Verre AV	856,32	80 065,56	4,18	93,50
Biodéchets AV	122,56	126 040,43	6,59	1 028,40
Papiers Cartons Déchèterie	193,14	52 578,20	2,75	272,23
Metaux	201,83	44 175,45	2,31	218,87
Bois	866,76	105 423,46	5,51	121,63
Encombrants	853,30	153 487,34	8,02	179,88
Déchets Verts	1 164,32	107 564,62	5,62	92,38
Gravats	1 342,62	57 602,53	3,01	42,90
DIB	236,42	93 920,64	4,91	397,26
D3E	148,11	44 175,45	2,31	298,26
DDM	13,12	15 544,16	0,81	1 185,04

Légende :

- Ordures ménagères résiduelles (Déchets ménagers et assimilés)
- Emballages (tri en points d'apport volontaire + collecte porte-à-porte)
- Biodéchets (en points d'apport volontaire)
- Déchèterie : flux principaux
  - ⇒ DIB : Déchets d'isolation (plâtres, laines de verre...)
  - ⇒ D3E : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
  - ⇒ DDM : Déchets Dangereux des Ménages

<b>COÛTS COMPLETS - Tous flux confondus pour la COLLECTE uniquement</b>	TOTAL € HT	1 188 261,24
	TOTAL € HT / Hab	62,10
	TOTAL € HT / T	110,42
<b>COÛTS COMPLETS - Tous flux confondus pour le TRAITEMENT uniquement</b>	TOTAL € HT	893 597,63
	TOTAL € HT / Hab	46,70
	TOTAL € HT / T	83,04

FLUX		COÛTS COMPLETS - COLLECTE			COÛTS COMPLETS - TRAITEMENT		
NOM	QUANTITES collectées (T)	TOTAL € HT	TOTAL € HT / Hab	TOTAL € HT / T	TOTAL € HT	TOTAL € HT / Hab	TOTAL € HT / T
Ordures Ménagères	3 747,96	426 333,56	22,28	113,75	418 716,43	21,88	111,72
Papiers Cartons AV	523,22	132 131,11	6,90	252,53	14 782,56	0,77	28,25
Papiers Cartons PP	259,55	27 531,15	1,44	106,07	11 581,97	0,61	44,62
Emballages Plastiques AV	232,12	146 142,63	7,64	629,60	24 061,63	1,26	103,66
Verre AV	856,32	80 065,56	4,18	93,50			
Biodéchets AV	122,56	83 261,55	4,35	679,35	42 778,88	2,24	349,04
Papiers Cartons Déchèterie	193,14	25 629,68	1,34	132,70	26 948,52	1,41	139,53
Metaux	201,83	44 175,45	2,31	218,87			
Bois	866,76	38 968,67	2,04	44,96	66 454,78	3,47	76,67
Encombrants	853,30	40 526,70	2,12	47,49	112 960,64	5,90	132,38
Déchets Verts	1 164,32	71 370,38	3,73	61,30	36 194,24	1,89	31,09
Gravats	1 342,62	36 124,22	1,89	26,91	21 478,30	1,12	16,00
DIB	236,42	27 713,18	1,45	117,22	66 207,46	3,46	280,04
D3E	148,11	44 175,45	2,31	298,26			
DDM	13,12	15 544,16	0,81	1 185,04			

- Coûts aidés (coûts complets moins les soutiens des eco-organismes, les ventes de matériaux et autres recettes)

COÛTS AIDES Tous flux confondus (Collecte et traitement)	TOTAL € HT	1 462 715,76
	TOTAL € HT / Hab	76,44
	TOTAL € HT / T	135,92

FLUX		COÛTS AIDES par flux (Collecte et traitement)		
NOM	QUANTITE collectées (T)	TOTAL € HT	TOTAL € HT / Hab	TOTAL € HT / Tonnes
OM	3 747,96	842 104,58	44,01	224,68
Papiers Cartons AV	523,22	38 777,29	2,03	74,11
Papiers Cartons PP	259,55	- 69 023,26	- 3,61	- 265,93
Emballages Plastiques AV	232,12	32 437,87	1,70	139,75
Verre AV	856,32	- 4 250,45	- 0,22	- 4,96
Biodéchets AV	122,56	126 040,43	6,59	1 028,40
Papiers Cartons Déchèterie	193,14	- 40 660,21	- 2,12	- 210,52
Métaux	201,83	- 15 309,80	- 0,80	- 75,85
Bois	866,76	101 991,46	5,33	117,67
Encombrants	853,30	150 055,34	7,84	175,85
Déchets Verts	1 164,32	104 132,62	5,44	89,44
Gravats	1 342,62	54 170,53	2,83	40,35
DIB	236,42	90 488,64	4,73	382,75
D3E	148,11	36 216,57	1,89	244,52
DDM	13,12	15 544,16	0,81	1 185,04